Lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres en 2011

2011/0007(CNS) - 07/03/2011

Le Conseil est parvenu à un accord sur une **orientation générale** à propos d'une décision concernant les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres pour 2011.

Étant donné que les lignes directrices pour l'emploi pour 2010 n'ont été adoptées qu'en octobre 2010, il est proposé de les maintenir inchangées pour 2011.

Toutefois, le Conseil n'a pas pu adopter les lignes directrices pour l'emploi immédiatement. Il doit attendre que le Conseil européen du 24 mars 2011 ait adopté ses conclusions sur la base du rapport conjoint sur l'emploi, dans l'attente également de l'avis du Comité des régions. Le Parlement européen, le Comité de l'emploi et le Comité économique et social ont déjà accepté la proposition de la Commission, qui est de maintenir les lignes directrices inchangées pour 2011.